Tiens, tiens, l’ignoble frère musulman Tarik Ramadan enfin aux Assises ?

écrit par Monique B | 13 mai 2023

> *Tariq Ramadan jugé en Suisse pour viols et contrainte sexuelle : le verdict sera prononcé le 24 mai, un procès test pour le prédicateur qui pourrait donner une « couleur » à la suite de l'affaire en France*[*https://t.co/aHUMeaCnO3*](https://t.co/aHUMeaCnO3) [*pic.twitter.com/WlRYNYRzJv*](pic.twitter.com/WlRYNYRzJv)
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche)* [*May 12, 2023*]

La cour d'appel de Paris s'est prononcée ce jeudi sur les requêtes en nullité déposées par la défense de Tariq Ramadan. Cette dernière contestait la validité des expertises psychiatriques rendues dans l'enquête visant l'islamologue suisse accusé de plusieurs viols. Selon les sources proches du dossier, la cour d'appel a rejeté les requêtes. Il revient désormais aux juges d'instruction d'ordonner ou pas un procès.

En juillet dernier, le parquet de Paris a requis le renvoi devant les assises de Tariq Ramadan pour des soupçons de viols commis entre 2009 et 2016 sur quatre femmes. Ses avocats contestaient la nomination du Dr Daniel Zagury dans le collège de spécialistes chargé des expertises sur les plaignantes, l'accusant de partialité et d'animosité vis-à-vis de leur client.

Une précédente expertise sur la notion d'emprise réalisée par le Dr Zagury avait été annulée pour vice de procédure par la cour d'appel. Une semaine après cette annulation, les magistrats avaient ordonné à un collège d'experts incluant à nouveau le célèbre psychiatre de réexaminer cette question, centrale dans cette affaire.

[…]

Dans ce dossier emblématique de l'ère #MeToo, Tariq Ramadan, 60 ans, a d'abord nié avoir eu des relations sexuelles avec les plaignantes avant de reconnaître des « relations de

domination », rudes mais « consenties ». Cette affaire, déclenchée en 2017, a provoqué la chute de cette figure charismatique et contestée de l'islam européen.

Le Parisien

12/05/2023

L'AFFAIRE RAMADAN EN QUELQUES DATES

17 octobre 2017 Henda Ayari, une ex-salafiste, porte plainte pour *« viol »* contre Tariq Ramadan.

26 octobre 2017 Christelle porte plainte pour *« viol sur personne vulnérable ».*

2 février 2018 L'islamologue est mis en examen pour *« viol »* et *« viol sur personne vulnérable »* et placé en détention provisoire. Il y restera jusqu'en novembre 2018.

7 mars 2018 « Mounia » porte plainte pour *« viols »,* qui auraient eu lieu à plusieurs reprises. Tariq Ramadan n'est pas mis en examen dans cette affaire.

13 avril 2018 « Brigitte » porte plainte en Suisse pour *« viol ».*

22 octobre 2018 Tariq Ramadan reconnaît des relations sexuelles « consenties » avec les deux premières plaignantes.

12 juillet 2019 Une nouvelle plainte, pour *« viol en réunion »* cette fois, est déposée, mais elle ne convainc pas les enquêteurs.

13 février 2020 Les trois juges d'instruction mettent Tariq Ramadan en examen à deux nouvelles reprises pour *« viol »,* sur deux autres femmes qui apparaissent dans le dossier.

Juillet 2022 Le parquet de Paris requiert le renvoi aux

assises de Tariq Ramadan pour les viols de quatre femmes.

11 mai 2023 Les requêtes en nullité déposées par les conseils de l’ancien conférencier islamologue sont rejetées.

15 mai au 17 mai 2023. Tariq Ramadan est jugé à Genève pour « viol » et « contrainte sexuelle ».

https://www.fdesouche.com/2023/05/12/tariq-ramadan-la-chambre-de-linstruction-de-la-cour-dappel-de-paris-a-rejete-les-demandes-de-nullite-lislamologue-reste-donc-mis-en-examen-pour-les-viols-de-5-femmes/